Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Conseil de Communauté du jeudi 16 novembre 2023

DELIBERATION N° C2023/192

Objet : **Projet de reconversion des espaces dits "PSA Sud" - Enquête publique conjointe**

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté légalement convoqué le 10 novembre 2023 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, M. Damien CHARLET, M. Daniel GRANJON, M. Pierre Aimé GIRARDOT, Mme Marie-France BOTTARLINI CAPUTO, M. Alexandre GAUTHIER, Mme Magali DUVERNOIS, M. Renaud FOUCHE, M. Jean-Louis NORIS, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean ANDRE, Mme Sophie RADREAU, M. Joël VERNIER, M. Jean FRIED, Mme Agnès MARTIN, M. Arnaud ROTA, Mme Mélanie DAF, Mme Céline DURUPTHY, Mme Zina GUEMAZI, M. Alain MONNIEN, M. Pascal TOURNOUX, M. Samuel GOMES, M. Jean-Luc GUYON, M. Jean-Luc MARTINO, M. Jean-Luc PETIOT, Mme Samia MESSAOUDI, M. Guy BARBIER, Mme Christine BOSCHI, Mme Gladys DEUSCHER, M. Matthieu BLOCH, M. Christian QUENOT, Mme Sophie ROBERT, M. Philippe GASSER, Mme Carole THOUESNY, M. Philippe LACROIX, M. Christian PILEYRE, M. Alain SYLVANT, M. Philippe CLAUDEL, Mme Marielle BALLAY, M. Mathieu MOINE, M. José ANTUNES, M. Jean-Paul MUNNIER, Mme Zahia LAZAAL, M. Robert GRILLON, M. Alphonse RICHARD, Mme Danièle HUGENDOBLER, M. Patrick FROEHLY, Mme Marilyn PERNOT, M. Christian METHOT, M. Christophe FROPPIER, M. Karim DJILALI, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Ghenia BENSAOU, M. Olivier TRAVERSIER, Mme Nora ZARLENGA, M. Gilles MAILLARD, M. Eric LANCON, Mme Sidonie MARCHAL, M. Mathieu KALYNTSCHUK, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, Mme Catherine MEUNIER, M. Denis ARNOUX, Mme Marilyne HASSENFRATZ, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jacques PELLICIOLI, M. Frédéric TCHOBANIAN, Mme Laurence DEVAUX, M. Jacques DEMANGEON, M. Daniel BUCHWALDER, Mme Lysiane MABIRE, M. Denis TISSERAND, M. Pascal PAVILLARD, Mme Pascale MERCIER, M. Michel BOGAERT, M. Eric SALAS, Mme Dominique DANGEL, Mme Claude Françoise SAUMIER, M. Dominique BOUVERESSE, M. Anselme DESMIRAZ, M. Patrick LECHINE, M. Christian HIRSCH, Mme Martine VOIDEY, M. Christian BEAUFILS.

ABSENTS, EXCUSES :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET (pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER), M. Didier KLEIN (pouvoir à M. Christophe FROPPIER), M. Martial BOURQUIN (pouvoir à M. Damien CHARLET), M. David BARBIER (pouvoir à Mme Samia MESSAOUDI), M. Philippe MAURO (pouvoir à Mme Carole THOUESNY), M. Roland THIERRY (pouvoir à M. Pierre Aimé GIRARDOT), M. Claude PERROT (pouvoir à M. Christian METHOT), M. Christophe DALONGEVILLE (pouvoir à M. Matthieu BLOCH), M. Marc TIROLE (pouvoir à M. Frédéric TCHOBANIAN), M. Yanick GENIN (pouvoir à M. Jean-Luc PETIOT), M. André DUFRESNES (pouvoir à M. Alain SYLVANT), Mme Véronique PERRIOD (pouvoir à M. Philippe CLAUDEL), M. Christian MAILLARD (pouvoir à Mme Agnès MARTIN), M. Daniel MORNARD (pouvoir à M. Jacques PELLICIOLI), M. Jean-Pierre HOCQUET (pouvoir à Mme Marilyn PERNOT), Mme Christine SCHMITT (pouvoir à Mme Gisèle CUCHET), Mme Hélène MAITRE (pouvoir à Mme Nora ZARLENGA), M. Gilles BORNOT (pouvoir à M. Jean FRIED), M. Gilles BOURDOIS-RISSE (pouvoir à M. Pascal TOURNOUX), M. Georges HABERSTICH (pouvoir à M. Eric SALAS), M. Albert MATOCQ-GRABOT (pouvoir à Mme Magali DUVERNOIS), Mme Nadine MERCIER (pouvoir à Mme Claude Françoise SAUMIER).
M. Gérald GROSCLAUDE, M. Philippe GAUTIER, M. Valère NEDEY, M. Claude STIQUEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GAUTHIER

DELIBERATION N° C2023/192

Objet : Projet de reconversion des espaces dits "PSA Sud" - Enquête publique conjointe

Le 16 décembre 2022, la SPL Territoire 25, concessionnaire de Pays de Montbéliard Agglomération est devenue propriétaire des emprises dites « PSA Sud ».

Depuis cette date, de nombreuses études complémentaires ont été menées afin d'engager l'opération dans les meilleurs délais et ainsi respecter le calendrier de travaux et de commercialisation prévu dans la concession d'aménagement.

Le 1er septembre dernier, Territoire 25 a donc déposé une demande d'autorisation environnementale et un permis d'aménager (plan de composition ci-dessous).

Comme le prévoit l'article R123-8 du Code de l'Environnement, le dossier soumis à enquête comprendra les textes et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet.

Dans la continuité de la demande de permis d'aménager déposée le 1er septembre 2023 sur les communes d'Exincourt et de Sochaux (respectivement PA 025 230 23 A0001 et PA 025 547 23 A0001) et de la demande d'autorisation environnementale déposée à la même date, il convient de lancer une enquête publique conjointe avec les services de l'Etat.

Le dossier d'enquête publique comprendra :

- la demande de permis d'aménager comportant les éléments requis aux articles R441-1 à R441-8-3 du Code de l'Urbanisme,
- l'étude d'impact et son résumé non technique,
- l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- les avis émis sur le projet, lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire,
- le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L.121-8 à L.121-15, de la concertation préalable définie à l'article L.121-16 ou de toute autre procédure prévue par les textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision. Il comprend également l'acte prévu à l'article L.121-13 ainsi que, le cas échéant, le rapport final prévu à l'article L.121-16-2,
- la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le maître d'ouvrage a connaissance.

Décision(s) :

- autoriser le Président à déléguer à Monsieur le Préfet du Doubs la réalisation de l'enquête publique conjointe pour la demande de permis d'aménager ainsi que pour la demande d'autorisation environnementale, concernant le projet de reconversion des espaces dits « PSA Sud ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés , adopte le rapport proposé.

DELIBERATION N° C2023/192 **Transmission Sous-Préfecture le : 21/11/2023** **Id télétransmission : 025-200065647-20231116-112240-DE-1-1** **Publiée le : 21/11/2023** Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.	**"Ont signé au registre les membres présents"** **Pour extrait certifié conforme** **Pour le Président et par délégation,** **La Directrice Générale des Services,** **Aline PELLET**